



Fiches-labels

Bio équitable

Résumé des critères : Le produit répond à la fois aux critères de l'agriculture biologique et du commerce équitable (selon le référentiel « ESR »). Ce label s'adresse aux entreprises en partenariat avec des producteurs des pays émergents ou en voie de développement.



Nom officiel

Bio équitable

Produits concernés

Alimentation, cosmétiques, textile (cette fiche : alimentation)

Portée du label

Environnement, social

Critères du label

Les principaux critères du label sont :

Pérennité de l'activité et prix juste :

- Contrat cadre signé entre producteurs, groupements de producteurs (ou plantations au Sud) et l'entreprise : durée de 3 ans minimum, engagements qualitatifs et quantitatifs, modalités de paiement...
- Mise en place d'un prix de sauvegarde (prix minimum garanti) couvrant les coûts de production des producteurs et prix d'achat supérieur à ce prix de sauvegarde.
- Avances sur récolte, respect obligatoire des délais de paiement et prime de développement à hauteur de 5 % du prix payé aux producteurs et investis pour les projets collectifs (services sociaux, santé...)

Partenariat entre les producteurs et l'entreprise :

- Identifier les besoins de la filière de l'amont (appui technique, logistique...) à l'aval (développement de produits, ...)
- Mise en place d'actions et d'indicateurs de suivi
- Fournir aux organisations autochtones un appui technique, une aide à l'encadrement, à la formation et à l'organisation dans le respect des cultures et traditions locales (Traduction des référentiels, encadrement technique des producteurs...)

Démarche de progrès social et de participation des salariés :

Garantir le respect des droits élémentaires et fondamentaux de la personne (Respect du droit des salariés, de leur rémunération, des normes d'hygiène, de santé, vérification des conditions de travail des enfants, prévention des risques des travailleurs...)

Agriculture bio :

Certification de l'agriculture biologique. Les produits Bio équitable doivent également respecter la législation européenne en matière d'agriculture bio (voir [fiche dédiée](#)).

Il y a deux types de labellisation possibles :

- une labellisation « produit » (min. 95 % en poids d'ingrédients Bio équitable dans le produit)
- une labellisation « filière » (entre 25 et 95 % en poids d'ingrédients Bio équitable dans le produit). Par exemple des bretzels au quinoa Bio équitable (filière « quinoa »). Le brezel dans son entièreté n'est pas Bio équitable, mais tout son quinoa, l'est. Si un seul ingrédient est Bio équitable, c'est le seuil de 25 % qui est utilisé. Si plusieurs ingrédients le sont, mais qu'aucun d'entre eux n'atteint 25 %, le cumul des ingrédients Bio équitables doivent représenter 50 % en poids du produit.

Référentiel en ligne

Le référentiel « ESR » sur lequel s'appuie le label Bio équitable est disponible ici :

<http://www.biopartenaire.com/images/stories/referentiel/Referentiel-ESR-ECOCERT-Version-3.pdf>

Version simplifiée :

<http://www.biopartenaire.com/images/stories/DOC/Catalogue-BIOPARTENAIRE-2013.pdf>

Qui est « derrière » ce label ?

L'association française loi 1901 « Bio Partenaire ».

Contrôle indépendant

Le respect des critères du label est vérifié par Ecocert – www.ecocert.com

Avis d'écoconso

L'intérêt de ce label est de réunir, sous une seule « bannière », les critères du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Un produit qui serait à la fois bio et issu du commerce équitable et doublement labellisé (par ex. Label bio « européen » et label « fairtrade » est cependant équivalent.

Ce label Bio équitable étant d'origine française, on le trouvera surtout sur des produits de marques françaises.

Dans le commerce, ces produits sont surtout disponibles dans des magasins spécialisés en alimentation bio.

Références écoconso

Pour les aspects « bio »

- Fiche-conseil n°076 - [La rotation de cultures](#)
- Fiche-conseil n°077 - [L'association de cultures](#)
- Fiche-conseil n°152 - [L'alimentation durable](#)
- Fiche-conseil n°157 - [Manger bio ou local ou équitable ?](#)
- Fiche-conseil n°160 - [Additifs alimentaires : à boire et à manger.](#)
- Fiche-conseil n°162 - [Le vin bio](#)

Pour les aspects « commerce équitable »

- [Commerce équitable au Nord comme au Sud](#) (dossier de l'Art d'éco... consommer n°107)
- Fiche-conseil n°157 : [Manger bio ou local ou équitable ?](#)
- [Divin chocolat](#) (dossier de l'Art d'éco... consommer n°097)

En général :

[Les étiquettes sans prise de tête - brochure](#)

Catalogues de produits labellisés

<http://www.biopartenaire.com/images/stories/DOC/Catalogue-BIOPARTENAIRE-2013.pdf>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/node/2363>